

RESOLU, que c'est l'opinion de ce Comité, que le quatrième amendement du Conseil Législatif soit mis de côté.

RESOLU, que c'est l'opinion de ce Comité, que le cinquième amendement du Conseil Législatif soit mis de côté.

RESOLU, que c'est l'opinion de ce Comité, que le sixième amendement du Conseil Législatif soit mis de côté.

Sur motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *François Caron*,

ORDONNE, que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les Résolutions dont il a été fait rapport par le Comité.

Et la première des dites Résolutions a été lue de nouveau, et la question de concurrence étant mise sur icelle, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour

Messieurs *Jean Baptiste Bedard, Blouin, Bernier, Langlois, François Caron, Durocher, Huot, Papineau, fils, Bellet, La Rue, Blanchet et Viger*.

Contre

Messieurs *Bell, Coffin, Dénéchau et Mure*.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Les autres dites Résolutions ont été alors séparément lues, et la question de concurrence étant séparément mise sur icelles, la Chambre s'est divisée sur chaque, et les divisions se sont trouvées être les mêmes que sur la première Résolution.

Ainsi elles ont été emportées dans l'affirmative.

RESOLU, que cette Chambre concourt, avec le Comité, dans les dites Résolutions.

Lui